

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF

Le 20 février 2025

Assemblée du conseil d’administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf tenue le jeudi 20 février 2025 à dix-neuf heures à la MRC de Portneuf, 185, route 138, Cap-Santé, salle St-Laurent.

Les administrateurs présents sont :
 Le président, M. Bernard Gaudreau, ville de Neuville ;
 M. François Trottier, ville de Cap-Santé ;
 Mme Marianne Lavallée, municipalité de Deschambault-Grondines ;
 Mme Sylvie Lambert, ville de Donnacona ;
 M. Marcel Gaumond, ville de Fossambault-sur-le-Lac ;
 M. Michel Cordeau, ville de Lac-Saint-Joseph ;
 M. Daniel Arteau, ville de Lac-Sergent ;
 M. Marcel Picard, municipalité de Notre-Dame-de-Montauban - par visioconférence Teams ;
 M. François Bouchard, ville de Pont-Rouge ;
 Mme Joëlle Genois, ville de Portneuf ;
 Mme Danielle Ouellet, municipalité de Rivière-à-Pierre ;
 M. Francis Marcotte, municipalité de Saint-Alban ;
 Mme Lise Julien, ville de Saint-Basile ;
 M. Denis Naud, municipalité de Saint-Casimir ;
 M. Marc-Antoine Gagnon, ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;
 M. Sébastien Leclerc, municipalité de Sainte-Christine-d ’Auvergne ;
 M. Daniel Perron, municipalité de Saint-Gilbert ;
 M. Cédric Champagne, municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf ;
 M. Mario Paquet, ville de Saint-Marc-des-Carières - par visioconférence Teams ;
 M. Yvan Barrette, ville de Saint-Raymond ;
 M. Jacques Delisle, municipalité de Saint-Thuribe ;
 M. Guy Germain, municipalité de Saint-Ubalde ;
 Mme Lyne Chiasson, ville de Shannon.

Sont également présents :
 M. David Loranger-King, directeur général ;
 Mme Christine Corbin, adjointe de direction.

Est (sont) absent(s) :
 M. Archill Gladu, MRC de Portneuf (pour les TNO) ;
 Mme Élane Verret, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière.

Le quorum étant constaté, la réunion peut débuter.

012-02-2025

1. **ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

SUR LA PROPOSITION DE M. FRANCIS MARCOTTE,
IL EST RÉSOLU :

QUE l’ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
2. **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2025**

 2.1 **CORRECTIONS ET SUIVI**

 Aucune.

013-02-2025

- 2.2 **DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d’administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d’administration renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. SÉBASTIEN LELCLERC,
IL EST RÉSOLU :**

QUE le procès-verbal de la séance tenue le 16 janvier 2025 soit adopté tel que rédigé ;

QUE le président et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

014-02-2025

3. APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 31 JANVIER 2025

**SUR LA PROPOSITION DE M. DANIEL PERRON,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve la liste des déboursés ci-dessous pour la période se terminant le 31 janvier 2025 :

**Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
Liste des déboursés janvier 2025**

Description	Montant
Rémunération et avantages sociaux	449 334,17 \$
Redevances à l'élimination des matières résiduelles	373 832,26 \$
Versement annuel fiducie post fermeture	221 711,05 \$
Acquisition d'immobilisations	199 104,86 \$
Crédits-baux - Camions collectes	171 092,64 \$
Collectes des matières recyclables, déchets et organiques	169 496,61 \$
Diesel/essence	135 057,59 \$
Transport de matières recyclables	112 775,49 \$
Entretien machineries	108 775,42 \$
Location d'équipements	102 973,95 \$
Honoraires professionnels	98 853,46 \$
Entretien d'équipements spécialisés	94 609,03 \$
Traitement des matières recyclables	76 155,32 \$
Retenues contractuelles	42 204,50 \$
Sous-traitance	41 735,64 \$
Fournitures	31 255,85 \$
Électricité	29 447,58 \$
Règlement d'emprunt 39-2023	28 984,69 \$
Indemnité des matières enfouies	28 523,32 \$
Écocentres - Opérations	20 728,99 \$
Technologies de l'information	19 979,08 \$
Entretien bâtiments	19 566,42 \$
Assurances	17 630,05 \$
Quincaillerie / outils	13 294,15 \$
Frais de formation	8 513,41 \$
Réparations bien d'autrui	7 741,62 \$
Vêtements, bottes et fournitures de travail	7 382,92 \$
Communications	6 247,27 \$
Entretien chemins	5 889,60 \$
Entretien d'équipements	4 862,64 \$
Contrat collecte BFS	4 043,61 \$
Frais d'inspection	3 510,91 \$
Frais SST	2 987,18 \$
Gaz propane	2 724,48 \$
Frais de réception	1 737,35 \$
Analyses de laboratoire	1 395,22 \$
Associations/adhésions/abonnements	1 241,95 \$
Remboursement appareils de réfrigération pour recyclage	525,00 \$

Autres biens non durables	310,63 \$
Frais de réunion	71,92 \$
Total général	2 666 307,83 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Élane Verret, secrétaire-trésorière de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, certifie que la Régie possède les crédits nécessaires au paiement de ses dépenses ci-dessus énumérées.

Élane Verret, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

015-02-2025

4. APPROBATION DES COMPTES CLIENTS AU 31 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance de la liste des comptes clients au 31 janvier 2025 ;

SUR LA PROPOSITION DE MME SYLVIE LAMBERT,
IL EST RÉSOLU :

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf approuve la liste des comptes clients au 31 janvier 2025 telle que transmise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

016-02-2025

4.1 RADIATION D'UN COMPTE POUR MAUVAISE CRÉANCE

CONSIDÉRANT QUE le solde du compte de l'entreprise M.A. Paquet est une créance irrécouvrable ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de radier ce compte ;

SUR LA PROPOSITION DE M. YVON BARRETTE,
IL EST RÉSOLU :

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf radie le compte de l'entreprise M.A. Paquet au montant de 727,03 \$ des comptes à recevoir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION

5.1 DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE FONDS RÉGIONAL DE LA CAPITALE-NATIONALE (FRCN)

017-02-2025

5.1.1 RÉGIE INTELLIGENTE

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf désire déposer une demande d'aide financière à la MRC de Portneuf pour son projet pilot de Régie intelligente ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), l'implantation de la collecte intelligente permet d'atteindre le principal objectif de réduire ses déchets afin que seul le résidu ultime soit éliminé ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet inclut des capteurs intelligents qui permettront une surveillance en continue des émissions afin de mieux comprendre nos émissions potentielles, de le minimiser et de réduire leurs impacts sur la communauté environnante ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet inclut également un volet de traitement bio-mécanique des déchets afin d'optimiser le détournement des matières résiduelles qui peuvent

éviter l’enfouissement et ainsi n’enfouir que le résidu ultime et prolonger la durée de vie du lieu d’enfouissement technique de Neuville;

CONSIDÉRANT QUE le budget établi pour ce projet totalisant 652 000 \$ serait réparti comme suit :

Ville de Québec	25 000 \$
FRQ	35 000 \$
FRCN – Portneuf / Jacques-Cartier	499 000 \$
Contribution Régie	93 000 \$
Total :	652 000 \$

SUR LA PROPOSITION DE MME JOËLLE GENOIS,
IL EST RÉSOLU :

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf autorise le directeur général à déposer une demande d’aide financière à la MRC de Portneuf et conjointement à la MRC de la Jacques-Cartier dans le cadre du programme FRCN, pour son projet de Régie intelligente et que celui-ci soit également autorisé à signer tout document relatif à cette demande d’aide financière et à fournir toute information nécessaire à l’analyse et au traitement de ce dossier.

QUE la contribution financière de la Régie établie à 93 000 \$ sera prise à même le budget de fonctionnement 2025.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

018-02-2025

6.1 CONFIRMATION D’EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a procédé à un affichage pour combler un poste de stagiaire à l’usine de traitement du lixiviat et des boues de fosse septique pour la période estivale et que la candidature suivante a été retenue ;

- Stagiaire de l’usine de traitement : Jacob Desjardins

SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS TROTTIER,
IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil d’administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf confirme la nomination de :

- M. Jacob Desjardins ;

QUE le salaire et les conditions d’embauche de l’employés soient ceux prévus au contrat de travail des employés.

QUE la Régie autorise la direction générale à procéder aux démarches requises pour officialiser la nomination.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

7. COMMUNICATIONS

7.1 CONFÉRENCE DE PRESSE 2025

M. Bernard Gaudreau informe les membres du conseil que la Régie tiendra une conférence de presse, le jeudi 27 février à 9h afin d’annoncer son projet de récupération des tubulures en partenariat avec l’Association des personnes Handicapées Portneuf (APHP), la Fondation Gravir ainsi que Alcoa, Aluminerie de Deschambault.

8. GESTION CONTRATUELLE

8.1 OCTROI DE CONTRAT

019-02-2025

8.1.1 SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR LA FERMETURE PARTIELLE DE LA CELLULE 3B

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a demandé des prix pour des services professionnels afin d’assurer la surveillance des travaux du recouvrement final de la cellule 3B ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d’ingénierie Tetra Tech a soumis une offre de service pour réaliser ce mandat ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts prévus pour ce mandat sont inclus dans le fond fermeture ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. JACQUES DELISLE,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf octroie le contrat à Tetra Tech QI pour des services professionnels afin d’assurer la surveillance des travaux du recouvrement final de la cellule 3B au montant de 47 861,79\$, et ce, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

020-02-2025

8.1.2 ACQUISITION D’UN ACCESSOIRE HYDRAULIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf doit procéder à l’acquisition d’un accessoire hydraulique de type pince hydraulique pour son excavatrice sur chenille ;

CONSIDÉRANT QU’une demande de prix de gré à gré a été adressée à Toromont ;

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT TOTAL AVEC TAXES
Toromont	33 304,93 \$

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour réaliser ce mandat sont prévus dans le dans le budget courant ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. DENIS NAUD,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf octroie le contrat à Toromont pour l’acquisition de l’accessoire hydraulique de type pince hydraulique au prix soumis de 33 304,93 \$ incluant les taxes applicables;

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

021-02-2025

8.1.3 ACQUISITION DE ROUES DE COMPACTEUR

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf doit procéder à l’acquisition de nouveau crampon pour les roues du compacteur à déchet ;

CONSIDÉRANT QU’une demande de prix de gré à gré a été adressée à ADF Diesel Industriel Inc. ;

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT TOTAL AVEC TAXES
ADF Diesel Industriel Inc.	90 249,86 \$

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour cette acquisition sont prévus être financés par un une entente de financement par crédit-bail relatif à cette acquisition à intervenir avec une institution financière distincte sur un terme de 54 mois;

**SUR LA PROPOSITION DE M. DANIEL ARTEAU,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale d gestion des matières résiduelles de Portneuf octroie le contrat à ADF Diesel Industriel Inc. pour l’acquisition de nouveau crampon pour les roues du compacteur à déchet au prix soumis de 90 249,86 \$ incluant les taxes applicables;

QUE la Régie régionale d gestion des matières résiduelles de Portneuf mandate la direction générale à conclure une entente de financement par crédit-bail relatif à cette acquisition avec une institution financière distincte sur un terme de 54 mois.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

022-02-2025

8.1.4 EXPERTISE ET INVESTIGATION TECHNIQUE DU SYSTÈME DE CAPTAGE DU BIOGAZ

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf doit procéder à une expertise et une investigation technique du système de captage du biogaz du lieu d’enfouissement technique de Neuville ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a demandé des prix pour ses services professionnels ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d’ingénierie WSP a soumis une offre de service pour réaliser ce mandat ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour réaliser ce mandat sont prévus dans le budget courant ;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MICHEL CORDEAU,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf octroie le contrat à WSP pour l’expertise et l’investigation technique du système de captage du biogaz du lieu d’enfouissement technique de Neuville au prix soumis de 30 115,40 \$ incluant les taxes applicables;

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8.1.5 IMPLANTATION DES CAPTEURS INTELLIGENTS

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

9. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du conseil d’administration prennent connaissance du bordereau de la correspondance qui a été préparé en date 20 février 2025.

10. AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n’est ajouté.

023-02-2025

11. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

L’ordre du jour étant épuisé à 19 h 42 ;

**SUR LA PROPOSITION DE MME SYLVIE LAMBERT,
IL EST RÉSOLU :**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Président

Secrétaire-trésorière